

Département fédéral de l'environnement,
des transports, de l'énergie et de la communication

Berne, 15.07.2019 / nb
VL Indemnité TVA redevance

Par e-mail: rtvg@bakom.admin.ch

Nouvelle loi fédérale relative à l'indemnité forfaitaire octroyée pour la taxe sur la valeur ajoutée perçue sur la redevance de réception de radio et de télévision
Prise de position du PLR.Les Libéraux-Radicaux

Madame, Monsieur,

Nous vous remercions de nous avoir donné la possibilité de nous exprimer dans le cadre de la consultation de l'objet mentionné ci-dessus. Vous trouverez ci-dessous notre position.

PLR.Les Libéraux-Radicaux accepte cette proposition de loi. La TVA perçue sur la redevance doit être remboursée pour la période concernée (2010-15) dans l'arrêt du Tribunal fédéral de novembre 2018. Il est judicieux de créer une base légale permettant un remboursement forfaitaire. Déduire 50.- d'une facture de la redevance émise par l'organe de perception pour chaque ménage est une solution pragmatique que le PLR salue. Un remboursement au cas par cas serait bien trop bureaucratique.

La solution proposée pour les entreprises, qui ne prévoit pas de remboursement automatique, ne correspond certes pas au mandat octroyé par le Parlement au Conseil fédéral (Mo. [15.3416](#)). Toutefois, le problème ne concerne qu'une minorité d'entreprises, celles qui n'ont pas eu la possibilité d'effectuer de déductions lors des décomptes de taxe sur la valeur ajoutée. Ceci explique que seuls 5 des 170 millions de francs perçus indûment concernent des entreprises. Un traitement au cas par cas se justifie donc, d'autant plus que les entreprises soumises au régime ne sont plus strictement les mêmes suite au changement de régime opéré au 1^{er} janvier 2019. Les entreprises lésées doivent cependant pouvoir faire valoir leur droit auprès de l'OFCOM, comme le prévoit le Conseil fédéral.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à nos arguments, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos plus cordiales salutations.

PLR.Les Libéraux-Radicaux
La Présidente

Le Secrétaire général

Petra Gössi
Conseillère nationale

Samuel Lanz

Annexes

-